
Étaient présents :	Le maire	Luc Trépanier
	Les conseillers (ère)	Laurent Barbé France Boucher Jake Chadwick Jean Dubois – arrivée 10 h 03 Marc Fredette Stephen Lloyd
	Le directeur général	Michel Trudel
	La greffière	Johanne Courte

**1. Résolution 2010-74
Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère France Boucher, appuyé par le conseiller Marc Fredette et il est résolu à l'unanimité par les membres présents:

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

ADOPTÉE

**2.1 Résolution 2010-75
Adoption du procès-verbal de l'APC du 10 juillet 2010**

Il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par le conseiller Jake Chadwick et il est résolu à l'unanimité par les membres présents:

QUE le procès verbal de l'assemblée publique de consultation soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

**2.2 Résolution 2010-76
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2010**

PRENANT ACTE QU'une copie du procès verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*,

Il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par le conseiller Marc Fredette et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le procès verbal du conseil municipal tenue le 10 juillet 2010 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

3. Communications

3.1 Annonces
Rien à signaler.

3.2 Correspondances
Le maire Luc Trépanier mentionne qu'une demande a été reçue pour l'adhésion à la cour municipale de Ste-Agathe-des-Monts (voir point 10.1 du procès verbal).

Une demande officielle de la ville de Mont-Tremblant a été reçue pour la participation financière à un centre régional sportif.

3.3 Suivi de la période de questions de la séance du 10 juillet 2010
Aucun suivi à faire étant donné qu'aucune question ne fut posée.

3.4 Période de questions
L. Miller

- **Q.** Depuis quand pouvons-nous utiliser du bois traité pour la fabrication des quais?

- **R.** Le directeur général Michel Trudel explique que considérant l'évolution du bois traité et les règlements fédéraux et provinciaux, les nouveaux bois traités peuvent être utilisés pour la fabrication des quais. La surface du quai peut être fabriqué avec du bois traité tandis que la structure dans l'eau devrait être construite de bois naturel.
- **Q.** Pourquoi les conteneurs près du lac contiennent des matériaux de construction? Elle note que les matériaux de construction doivent être apportés dans un centre propice à ceci.
- **R.** Le maire Luc Trépanier a pris note de la plainte et le directeur général Michel Trudel approchera l'entrepreneur pour l'aviser que ses gestes sont inacceptables et que les matériaux doivent être traités dans un éco-centre.

S. Sylvestre

- **Q.** Suite à la résolution d'appuyer Bell Canada (voir PV mai 2010, #12.1), quel est l'échéancier pour avoir le service Internet haute vitesse?
- **R.** Le maire Luc Trépanier répond qu'il a reçu une réponse informelle de Bell Canada : étant donné le grand nombre de demandes pour fonds, il semble qu'il y a un blocage au niveau de la CRTC relatif aux fonds pour le projet.
- L'ancienne conseillère D. Florence ajoute que certaines personnes possèdent déjà l'Internet haute vitesse étant donné leur proximité à un réseau de connexion.

S. Sylvestre

- **Q.** Serait-ce possible de sensibiliser les gens à la question de vitesse dans le village.
- **R.** Le maire Luc Trépanier a eu une rencontre en juin avec le comité de sécurité publique de la MRC des Laurentides dont un des membres est le capitaine Lafrenière de la SQ. Un panneau radar serait disponible et il pourrait être installé dans la ville de Barkmere pendant une journée afin de sensibiliser les gens à leur vitesse. Ensuite, l'agent Smarlack pourrait aussi être invité à effectuer des interventions si des conducteurs excèdent toujours la vitesse permise.

J. Mathieu

- **Q.** Un avis juridique demandé par Messieurs Jean Mathieu et Gil S. Bennett à Me Jean-Pierre St-Amour le 12 mars 2010 intitulé: Révision de la réglementation de la Ville de Barkmere - No du dossier 39080-1, est déposé par M. J. Mathieu. L'avocat, à la demande de Messieurs Mathieu et Bennett, fait l'analyse de deux procès-verbaux du conseil municipal du 9 mai et du 13 juin 2009. L'avocat conclut que la demande formelle de dispense de lecture au long et à haute voix des règlements d'urbanisme faite le 9 mai 2009 aurait dû être faite le 13 juin 2009.
- **R.** Le maire Trépanier confirme la réception de la copie de la lettre adressée à Messieurs Mathieu et Bennett. Le conseiller Stephen Lloyd répond que la question a été évaluée soigneusement par le conseil et que celui-ci est d'avis que la procédure formelle possiblement non suivie le 13 juin concernant la dispense de lecture à haut voix par l'ancien conseil n'a pas causé une injustice ou un préjudice quelconque. Les règlements d'urbanisme ont été amplement discutés par la population lors de l'année 2009 et l'ancien conseil était vraisemblablement bien au courant de leur contenu, qu'ils avaient été lus à haute voix ou non.

J. Mathieu

- **Q.** Est-ce la conclusion du conseil ou des avocats?
- **R.** Le maire Trépanier répond que suite à une consultation verbale avec l'avocat de la ville ainsi que l'expertise au sein du conseil de ville (deux avocats sur le conseil), les membres du conseil ont jugé qu'il n'y avait pas motif à remettre en question la validité des règlements d'urbanisme à cause d'une irrégularité procédurale. La loi prévoit que les règlements de la Ville sont présumés valides, à moins qu'un juge détermine qu'ils ne le sont pas.

P. Grou

- **Q.** Les citoyens pourraient-ils ne pas tenir compte des règlements?
- **R.** Le maire Trépanier répond que les règlements sont valides et doivent être observés à moins qu'un jugement de la Cour ne les déclare invalides. Les citoyens sont libres de contester la validité des règlements municipaux et la ville devra défendre alors sa réglementation.

S. Michalsen

- **Q.** Que compte faire le conseil avec le point procédural de 2009 soulevé par J. Mathieu?
- **R.** Le maire Trépanier réitère la position du conseil à l'effet qu'un vice mineur de procédure élevé dans le procès verbal du 13 juin 2009 n'entache pas la validité de l'ensemble du processus; que les règlements ont été approuvés par la Commission municipale et la MRC et qu'ils n'ont pas fait l'objet d'un référendum puisqu'aucun citoyen n'a signé le registre à cet effet. Il mentionne également qu'une assemblée publique de consultation relative au contenu substantiel des règlements a eu lieu le 10

juillet dernier et que seulement 3 personnes se sont présentées. Le maire ajoute que le conseil se penche actuellement sur d'autres enjeux d'importance pour les citoyens, tels la réfection du barrage, l'aménagement d'un parc pour les citoyens et la question des forêts de proximité.

En conclusion, le maire Trépanier annonce qu'il est ouvert à la discussion et invite les citoyens à échanger avec lui.

A. Bennett

- **Q.** Est-ce que la ville pourrait faire installer un miroir à la sortie du stationnement au quai de location étant donné qu'on ne voit pas les voitures venir?
- **R.** Le directeur général Michel Trudel prend note du problème et étudiera les possibilités de solutions.

4. Urbanisme/Inspecteur en bâtiments

4.1 Rapport du directeur général

Le rapport du directeur général, Michel Trudel, pour le mois de juillet 2010:

- Le rapport du superviseur des installations publiques pour le mois de juillet 2010 a été lu par le directeur général Michel Trudel. Rien à signaler.
- L'hôtel de ville fait peau neuve. L'assistant au débarcadère le repeint des mêmes couleurs que la salle communautaire.
- Dix-sept (17) lettres de contrat social (voir PV juin 2010, # 11.2) ont été envoyées à divers propriétaires. Un taux de retour de 35% est constaté.
- Deux (2) constats d'infractions ont été remis pour coupe de gazon au bord de l'eau.
- Les revenus pour enregistrement de bateaux pour cette dernière période sont de \$1090.
- Les revenus pour demandes de permis et certificats d'autorisation sont de \$600.
- L'aménagement du stationnement fut amélioré légèrement permettant ainsi d'augmenter l'espace pour 10 véhicules supplémentaires.
- Permis (4), certificats d'autorisation (6), pompage septique (0): voir liste ci-jointe.

4.2 Avis de mutations

Transfert de la propriété du Rang 4 – lot 15, appartenant à Spiegel Sohmer Inc. et Keith Richman à Spiegel Sohmer Inc.

5. Rapport du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

La conseillère France Boucher mentionne qu'il n'y a rien de nouveau à signaler. De plus, il n'y eu aucune requête pour la CCU.

6. Rapport du comité consultatif en environnement (CCE)

Le conseiller Jake Chadwick mentionne qu'il n'y a rien à signaler.

7. Affaires juridiques

Le conseiller Stephen Lloyd mentionne qu'il n'y a rien de nouveau à signaler.

8. A.P.L.E.

Rien à signaler.

9. Affaires du village

Le maire Luc Trépanier annonce que le projet d'aménagement de parc pour les citoyens de Barkmere progresse. Le père Jutras aurait consulté le conseil provincial des Jésuites et il semblerait que les membres du conseil soient d'accord pour partager une parcelle de terrain avec la ville. Les prochaines démarches seraient la préparation d'un plan à soumettre et faire une demande de subvention pour l'aménagement.

10. MRC et affaires gouvernementale

La rencontre des maires de la MRC des Laurentides a eu lieu le 15 juillet dernier. La MRC des Laurentides a adopté une résolution qui ferait la demande au MRNF de la gestion de 100% des terres publiques sur son territoire, sauf le parc du Mont-Tremblant qui demeurera sous contrôle provincial. Ce dossier est à surveiller étant donné que le but est d'en faire le développement socio-économique et ceci pourrait avoir des impacts sur le lac (voir le procès verbal de juin 2010, #10).

La MRC des Laurentides veut s'impliquer dans la collecte sélective des commerces. Ceci pourrait avoir des impacts positifs sur les frais que paient les citoyens. Également, la MRC a décidé que les municipalités seraient responsables de gérer des éco-centres pour la collecte de gros rebus (notamment matelas, matériaux de construction, appareil électroniques, etc.). Les municipalités d'Huberdeau, Montcalm, Arundel et Barkmere sont en discussion pour créer un éco-centre sur le territoire d'Arundel.

10.1 Résolution 2010-77

Demande d'adhésion de la municipalité du Lac-Saint-Paul à la cour municipale de Sainte-Agathe-des-Monts

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Lac-Saint-Paul a manifesté son intention d'adhérer à l'entente concernant la cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE l'entente ci-haut mentionnée oblige toutes les municipalités à autoriser cette adhésion par résolution de leur Conseil Municipal;

Il est proposé par le conseiller Jean Dubois, appuyé par le conseiller Jake Chadwick et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil Municipal de la Ville de Barkmere accepte l'adhésion de la municipalité du Lac-Saint-Paul à l'entente concernant la Cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉE

10.2 Résolution 2010-78

Non participation au centre sportif régional de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant a préparé un projet de centre sportif régional, et a demandé la participation financière des municipalités environnantes pour sa réalisation;

CONSIDÉRANT QUE la participation financière exigée est basée sur la valeur foncière des municipalités, ce qui représente une iniquité certaine pour la population de la Ville de Barkmere;

CONSIDÉRANT QUE la population de Barkmere en général ne possède pas un profil qui encouragerait une grande participation à ce service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Barbé, appuyé par le conseiller Marc Fredette et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Barkmere ne participe pas au projet de centre sportif régional de la Ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE

Résolution 2010-79

Sous-amendement à la résolution 2010-78

Il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par la conseillère France Boucher et résolu à l'unanimité

QUE la résolution 2010-78 soit amendée par l'élimination du troisième Considérant.

ADOPTÉE

Résolution 2010-80

Sous-amendement à la résolution 2010-78

Il est proposé par la conseillère France Boucher, appuyé par le conseiller Stephen Lloyd et résolu à l'unanimité

QUE la ville de Barkmere s'engage à étudier des moyens pour subvenir aux citoyens qui occasionneraient des frais supplémentaires de non-résident pour leur participation à des activités à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE

11. Sécurité publique/Protection civile

Le directeur général Michel Trudel signale qu'un exercice de feu a eu lieu et que quelques lacunes au niveau du système téléphonique ont été constatées. Le conseiller Laurent Barbé a créé une nouvelle liste. L'ancienne conseillère Donna Florence mentionne que selon elle la liste téléphonique ne fut pas problématique, mais surtout le fait que les gens n'étaient pas disponibles la journée de l'exercice. Également, la ville de Barkmere n'a qu'un premier répondant, M. Yvon Dion. La ville devrait considérer en avoir un deuxième pour la question de sécurité des citoyens.

L'entente inter municipale (Huberdeau, Montclam, Arundel et Barkmere) de service de protection

incendie prendra effet le 1^{er} septembre prochain. De plus, l'entente inter municipale pour le service des premiers répondants prendra effet le 1^{er} janvier 2011.

12. Communications/Technologie/Bulletin

Rien à signaler.

13. Qualité de l'eau/Environnement

Le conseiller Jake Chadwick mentionne que des analyses de qualité de l'eau seront effectuées jusqu'en novembre 2010. La firme Biofilia a fait une analyse le 2 août dernier et la ville est en attente des résultats.

13.1 Résolution 2010-81

Inspection des systèmes septiques

CONSIDÉRANT QUE la ville de Barkmere veut procéder à l'inspection des systèmes septiques en conformité avec ses obligations en vertu de la loi spécifiée dans Q2R8,

Il est proposé par le conseiller Jake Chadwick, appuyé par la conseillère France Boucher et il est résolu à l'unanimité par les membres présents;

QUE le directeur général soit mandaté pour embaucher une firme spécialisée qui effectuera l'inspection des systèmes septiques désignés;

QUE les résidences sélectionnées soient informées de la prochaine inspection, certaines en raison de l'âge du système et d'autres choisies au hasard, conformément à la politique d'inspection annuelle de la ville de Barkmere;

QUE le coût total de cette étude et de ses rapports n'excèdent pas \$1500 (taxes exclues).

ADOPTÉE

14. Aménagement du débarcadère

Le directeur général Michel Trudel mentionne que plusieurs résidents saisonniers n'ont que des commentaires positifs relatifs au nouvel aménagement du débarcadère.

15. Parcs/Enseignes

Rien à signaler.

16. Installations sanitaires

Rien à signaler.

17. Navigation/Bouées

Suite à une observation du citoyen J. Mathieu relative à une bouée défectueuse située dans le Narrows, le directeur général Michel Trudel sollicitera de l'aide la replacer.

18. Finance/Budget

18.1 Résolution 2010-82

Comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Marc Fredette, appuyé par le conseiller Jake Chadwick et il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes ci-dessous soient payés :

2010-08-2009	Yvon Dion	Salaire - Chef. des instl.pub.	962,14
2010-08-2010	Robert A.C. Mearns	Salaire - Sec.- très.	1 710,85
2010-08-2011	Pierre Gagnon	Salaire - Inspect.(15-07/15-08)	2 101,56
2010-08-2012	Pierre Gagnon	Salaire - Inspect.(01-07/14-07)	1 036,09
2010-08-2013	Iona Miller Dion	Salaire - Gard.(01-07/11-08)	943,94
2010-08-2014	Joshua Sigouin	Salaire - Gard.(01-07/11-08)	1 059,03
2010-08-2015	Bell Canada	Téléphones - HdeV.	149,15
2010-08-2016	Bell Canada	Téléphones - serv.d'urgence	92,60
2010-08-2017	Bell Mobilité	Téléphone - Pagette	69,79
2010-08-2018	Hydro Québec	Éclairage de la rue	331,15
2010-08-2019	Hydro Québec	Hydro - HdeV/Cent.commun.	177,55
2010-08-2020	Hydro Québec	Électricité - Marina	32,92
2010-08-2021	Pomp.San.Mont-Tremblant	Dép - Séc/HdeV/Débarcadère	293,48
2010-08-2022	Poste Canada	Dép.édif - Location CP 155	197,53

2010-08-2023	Yvon Dion	Dép. - Chef. des instl.pub.	368,50
2010-08-2024	Robert A.C. Mearns	Dépense: sec.-très.	552,50
2010-08-2025	Michel Trudel	Contrat - Dir.Gén./I.Bat.	4 876,20
2010-08-2026	Michel Trudel	Petit caisse/Dép.-Dir.Gén/I.B.	457,18
2010-08-2027	M.R.C. des Laurentides	Enlèv.ordures-suppl juin juillet	755,12
2010-08-2028	Materiaux R. Mclaughlin Inc.	Travaux public - nettoyage	10,81
2010-08-2029	Rec Gen Canada	Ded.à la source - Canada	987,53
2010-08-2030	Min du Revenu du Québec	Ded.à la source - Québec	2 020,25
2010-08-2031	Ministère des Finances	Bail du quais 2007-029	329,60
2010-08-2032	Ministère des Finances	Bail du quais 2007-028	65,47
2010-08-2033	Ministère des Finances	Bail du quais 2007-027	65,47
2010-08-2034	Bell Mobilité	Téléphones cellulaires	155,34
2010-08-2035	Robert A.C. Mearns	Petit caisse - Sec-très.	150,86
2010-08-2036	Johanne Courte	Contrat - Greffière	320,00
2010-08-2037	Elsie Miller Estate	Dép - Séc/HdeV/Débarcadère	132,30
2010-08-2038	Apur, Urbanistes - Conseils	Services d'urban.(04-14/07-16)	2 144,12
2010-08-2039	Freshwater Research	Analyse du Lac et assess.	2 457,00

ADOPTÉE

18.2 Dépôts des états financiers 2009

Le directeur général Michel Trudel dépose les états financiers vérifiés de l'année 2009. Ceux-ci seront étudiés et adoptés à une séance ordinaire ultérieure.

19. Installations publiques/Voirie

La ville souhaite avoir une rencontre avec les représentants du centre hydrique afin d'obtenir les procédures à prendre face à nos obligations relatives au barrage.

L'ancien conseil avait approché le Ministère du Transport concernant la disponibilité de fonds pour l'entretien des chemins Duncan et des Jésuites. L'entretien de ces routes appartient aux résidents et l'érosion de ceux-ci pourrait avoir un impact sur la qualité de l'eau du lac. Le maire Luc Trépanier a reçu une réponse officielle du Ministère du Transport indiquant qu'un montant de \$10,000.00 est disponible pour octroyer à la ville de Barkmere une intervention des routes afin d'empêcher l'érosion des chemins.

20. La prochaine séance

La prochaine séance ordinaire de l'assemblée du conseil municipal aura lieu samedi le 11 septembre 2010 à 10 h au centre communautaire de la Ville de Barkmere (Québec).

20.1 Résolution 2010-83 **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par le conseiller Laurent Barbé, appuyé par le conseiller Stephen Lloyd et résolu à l'unanimité

QUE la présente séance du conseil soit et est levée.

ADOPTÉE

Approuvé par :

Certifié par :

Luc Trépanier, Maire

Johanne Courte, greffière

Permis et Certificats _ période pour séance du : 14 août 2010

PERMIS DE CONSTRUCTION

Date	Permit			Type Construction, réno, reconstruction, agrandissement	LDE	Propriétaire/ Demandeur	Description
	Year	Category	Number				
19-Jul-10	2010	C	12	Renovation	115	André Robert Bellerose	Changer 2 fenêtres pour portes patio
23-Jul-10	2010	C	13	Ouvrage	0111-3	Jasmine Boileau	construire un balcon, patio, plateforme
29-Jul-10	2010	C	14	Renovation	2445	Jane Thomson	Bardeaux de toiture changement
29-Jul-10	2010	C	15	Renovation	5999	Lang Klaus	réfection de l'abri à bateaux

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Date	Permit			Type Construction, réno, reconstruction, agrandissement, ouvrage	LDE	Propriétaire/ Demandeur	Description
	Year	Category	Number				
15-Jul-10	2010	CA	24	Rénovation quai	2920	K. Walker	Changer les planches du quai
15-Jul-10	2010	CA	25	Construction de quai	3935	J. Dubois	Quai de 13 m ² (3,043 x 4,572 m)
22-Jul-10	2010	CA	26	Rénovation quai	8481	René Gagnon	Changer les planches du quai
22-Jul-10	2010	CA	27	Rénovation quai	1632	Dorothy Abbott	Réparation quai existant
28-Jul-10	2010	CA	28	Abattage d'arbre	2208	Marilyn Tooley	Abattage d'arbres malade et mort (5)
06-Aug-10	2010	CA	29	Abattage d'arbre	1761	Michel Laurier	Abattage d'arbres malade et mort (2)

PERMIS DE LOTISSEMENT

Date	Permit			Type Opération cadastrale, regroupement	LDE	Propriétaire/ Demandeur	Description
	Year	Category	Number				

0

SEPTIC PUMPING

Receiving date	LDE	Owner	Pumped date	Pumped by

0